

Ivry-sur-Seine, le 20 mai 2019

Evacuation d'un cirque dans le quartier d'Ivry-Port

La municipalité a été informée jeudi 16 mai de l'installation sans autorisation, dans le quartier d'Ivry Port, d'un cirque avec animaux, sur le site jadis occupé par le BHV. Le propriétaire du site, SADEV 94, a immédiatement demandé l'évacuation, qui a été effective samedi 18 mai.

L'intervention inhabituellement rapide des forces de l'ordre dans un tel cas est sans doute à mettre en regard de la présence sur un site adjacent de 300 personnes vivant dans des conditions extrêmement précaires du point de vue de la sécurité.

La ville d'Ivry a certes pris en décembre 2017 un arrêté interdisant l'installation de cirques exploitant des animaux. Il manque aujourd'hui un cadre législatif global défini par le gouvernement, pour garantir à la fois l'avenir des activités de forains et le respect du bien-être animal. En aucun cas la ville d'Ivry ne doit porter la responsabilité de cette situation. C'est pourquoi ceux qui appellent à manifester contre la Mairie d'Ivry se trompent gravement de cible.

Contact presse : Julien Pontes, directeur de cabinet - 01 49 60 24 23

www.Ivry94.fr

www.facebook.com/ivry94

www.twitter.com/mairieivry